

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021**

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 septembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 25 octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes :
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	196 304 404	164 478 032	187 491 320
Obligations et valeurs assimilées		192 068 906	164 478 032	175 471 289
Titres OPCVM		4 235 498	-	12 020 031
Placements monétaires et disponibilités		44 295 120	87 136 572	53 157 629
Placements monétaires	5	29 231 578	86 749 760	43 394 506
Disponibilités		15 063 542	386 812	9 763 123
Créances d'exploitation	6	918 917	781 166	450 779
		241 518 441	252 395 769	241 099 728
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	404 546	375 495	439 860
Autres créditeurs divers	8	52 976	36 059	53 309
TOTAL PASSIF		457 523	411 554	493 169
ACTIF NET				
Capital	9	231 729 586	241 861 376	228 156 242
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 622	896	844
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 328 709	10 121 943	12 449 472
ACTIF NET		241 060 918	251 984 215	240 606 559
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		241 518 441	252 395 769	241 099 728

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 709 875	8 155 415	2 074 805	6 624 908	9 042 270
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 709 875	8 155 415	2 074 805	6 624 908	9 042 270
Revenus des placements monétaires	11	962 959	3 103 861	1 159 148	3 903 679	5 105 175
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 672 834	11 259 276	3 233 953	10 528 587	14 147 445
Charges de gestion des placements	12	(362 868)	(970 829)	(279 699)	(839 230)	(1 149 919)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 309 965	10 288 447	2 954 254	9 689 357	12 997 526
Autres produits		4 676	14 802	179 910	185 229	209 598
Autres charges	13	(73 671)	(223 207)	(69 074)	(209 019)	(285 377)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	(200)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 240 970	10 080 042	3 064 890	9 665 368	12 921 547
Régularisation du résultat d'exploitation		(830 330)	(751 333)	574 581	456 576	(472 075)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 410 640	9 328 709	3 639 471	10 121 943	12 449 472
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		830 330	751 333	(574 581)	(456 576)	472 075
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(99 681)	74 267	66 527	98 076	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		325 134	410 087	-	310 977	311 110
Frais de négociation de titres		(5 060)	(24 333)	-	(2 106)	(2 113)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 461 364	10 540 063	3 131 417	10 072 315	13 560 233

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 461 364	10 540 063	3 131 417	10 072 315	13 560 233
Résultat d'exploitation	3 240 970	10 080 042	3 064 890	9 665 368	12 921 547
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(99 681)	74 267	66 527	98 076	329 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	325 134	410 087	-	310 977	311 110
Frais de négociation de titres	(5 060)	(24 333)	-	(2 106)	(2 113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(12 447 860)	-	(13 785 644)	(13 785 644)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(23 651 085)	2 362 156	16 359 562	12 141 707	(2 723 867)
Souscriptions					
- Capital	23 127 865	131 364 000	35 247 706	102 166 468	170 054 733
- Régularisation des sommes non distribuables	32 058	132 327	57 142	104 864	255 921
- Régularisation des sommes distribuables	782 069	1 959 908	1 266 709	2 203 837	5 522 885
Rachats					
- Capital	(45 913 429)	(128 216 092)	(19 488 481)	(90 502 695)	(172 279 181)
- Régularisation des sommes non distribuables	(67 477)	(166 912)	(31 444)	(83 616)	(283 323)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 612 172)	(2 711 075)	(692 069)	(1 747 152)	(5 994 902)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(20 189 721)	454 359	19 490 979	8 428 378	(2 949 279)
ACTIF NET					
En début de période	261 250 639	240 606 559	232 493 236	243 555 838	243 555 838
En fin de période	241 060 918	241 060 918	251 984 215	251 984 215	240 606 559
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 563 894	2 302 212	2 283 282	2 324 718	2 324 718
En fin de période	2 333 976	2 333 976	2 442 727	2 442 727	2 302 212
VALEUR LIQUIDATIVE	103,283	103,283	103,156	103,156	104,511
TAUX DE RENDEMENT	1,36%	4,00%	1,31%	4,12%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 30 septembre 2021 :

- Une seule ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le premier janvier 2018 (BTA 11/2030). Elle est valorisée à sa valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 30 septembre 2021.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021 à D : 196.304.404 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		186 039 836	192 068 906	79,68%
Obligations de sociétés		69 858 132	71 963 603	29,85%
AB SUB 2010	30 000	798 900	802 640	0,33%
AB SUB 2010	20 000	532 600	535 093	0,22%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	399 200	0,17%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	203 695	0,08%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	892 721	0,37%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	598 800	0,25%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	1 001 919	0,42%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 030 077	0,43%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	302 839	0,13%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	304 985	0,13%
ATL SUB 2017	7 000	560 000	593 841	0,25%
ATL SUB 2017	5 000	400 000	424 172	0,18%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	207 967	0,09%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	207 967	0,09%
ATL 2014-3 C	20 000	400 000	415 933	0,17%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	608 155	0,25%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 219 364	0,51%
ATL 2017-1 C	20 000	1 200 000	1 240 825	0,51%
ATL 2017-1 C	30 000	1 800 000	1 861 237	0,77%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	2 000 000	2 110 137	0,88%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	61 187	0,03%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 213 861	0,50%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	411 010	0,17%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	400 000	418 889	0,17%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	180 000	186 535	0,08%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	143 853	0,06%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	202 310	0,08%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	202 310	0,08%
BH 2009 A	20 000	614 000	639 971	0,27%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 020 384	0,42%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 048 329	0,85%

BH SUB 2015 B	50 000	961 151	994 839	0,41%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 042 442	0,43%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 036 545	0,43%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 029 542	0,43%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	411 004	0,17%
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 563 044	0,65%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 002 792	0,83%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 009 243	0,42%
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	570 522	0,24%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 063 048	1,27%
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	403 689	0,17%
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	605 533	0,25%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	302 767	0,13%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	302 767	0,13%
BTE 2011 B	10 000	550 000	567 555	0,24%
BTE 2016 B	50 000	3 000 000	3 123 117	1,30%
BTK 2009 C	10 000	266 300	275 212	0,11%
CIL 2016/2	10 000	200 000	207 463	0,09%
CIL 2016/2	15 000	300 000	311 195	0,13%
CIL 2017-1	5 000	100 000	101 582	0,04%
CIL 2017-1	2 000	40 000	40 633	0,02%
HL 2015-1 B	20 000	400 000	410 530	0,17%
HL 2015-2 B	40 000	1 600 000	1 651 204	0,68%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	315 795	0,13%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 247 900	0,52%
HL SUB 2015-1	10 000	400 000	421 456	0,17%
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 825 395	0,76%
HL 2017-2 B	2 842	170 520	172 926	0,07%
HL 2015-2 B	2 000	79 760	82 365	0,03%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	315 795	0,13%
HL 2017-03 B	20 000	1 600 000	1 671 461	0,69%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 247 900	0,52%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	365 698	0,15%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	40 563	0,02%
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	40 563	0,02%
STB 2008/2	50 000	1 250 000	1 289 890	0,54%
STB 2008/2	20 000	508 800	523 400	0,22%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 201 315	2,16%
STB SUB-2019/1 A F	10 000	816 000	869 072	0,36%
STB 2008/2	8 000	194 000	200 985	0,08%
STB 2010/1 CB	10 000	251 654	258 845	0,11%
TL 2014-2 B	20 000	400 000	419 763	0,17%
TL 2015-1 B	30 000	600 000	614 246	0,25%
TL 2015-2	20 000	800 000	828 537	0,34%
TL 2015-2	10 000	400 000	414 268	0,17%
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 236 283	0,51%
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	406 441	0,17%

TL SUB 2016	20 000	1 200 000	1 243 977	0,52%
TL 2017-1 B	10 000	600 000	611 796	0,25%
TL 2015-1 B	2 000	40 000	40 950	0,02%
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	61 142	0,03%
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	55 886	0,02%
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	805 618	0,33%
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	807 693	0,34%
UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 004 833	0,42%
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	406 838	0,17%
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	203 419	0,08%
UIB SUB 2016	40 000	2 400 000	2 505 337	1,04%
UIB SUB 2016	25 000	1 500 000	1 565 836	0,65%
UIB 2012-1 C	5 000	99 000	102 946	0,04%
Obligations de L'Etat		48 053 125	48 690 204	20,20%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 083 286	0,86%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	160 000	16 000 000	16 183 619	6,71%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	30 000	30 000 000	30 423 299	12,62%
Bons du trésor assimilables		68 128 579	71 415 099	29,63%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 927 851	7,44%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 096 121	2,94%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 064 744	1,27%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 235 410	5,08%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 303 543	3,86%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 479 905	3,93%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 632 643	1,09%
BTA 11-2030	10 000	9 144 150	9 674 882	4,01%
Titres OPCVM		4 069 669	4 235 498	1,76%
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	33 465	4 069 669	4 235 498	1,76%
TOTAL		190 109 505	196 304 404	81,43%
Pourcentage par rapport à l'actif				81,28%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021 à D : 29.231.578 se détaillant comme suit :

	Coût		Valeur	%
	Garant	d'acquisition	30/09/2021	actif net
Prise en pension livrée (*)		15 000 000	15 131 130	6,28%
Pension livrée BH au 02/08/2021		9 000 000	9 109 350	3,78%
Pension livrée BH au 15/11/2021		6 000 000	6 021 780	2,50%
Certificats de dépôt		13 983 899	14 100 448	5,85%
Certificat de dépôt AIL au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours		4 000 000	4 105 600	1,70%
Certificat de dépôt STB au 03/10/2021 (au taux de 7,26%) 10 jours		7 987 119	7 996 136	3,32%
Certificat de dépôt STB au 04/10/2021 (au taux de 7,26%) 10 jours		1 996 780	1 998 712	0,83%
TOTAL		28 983 899	29 231 578	12,13%
Pourcentage par rapport à l'actif				12,10%

(*):

Désignation	Période	taux	coût d'acquisition	valeur 30/09/2021
Prise en pension 9115 BTA 6% janvier 2024	67 jours	7,29%	9 000 000	9 109 350
Prise en pension 6163 BTA 6% avril 2024	63 jours	7,26%	6 000 000	6 021 780

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à D : 918.917 contre D : 781.166 au 30/09/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à l'encaissement	621 726	428 122	-
Retenues à la source sur BTA	41 217	109 640	207 382
Retenues à la source sur obligations	95 570	83 002	82 993
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	918 917	781 166	450 779

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à D : 404.546 contre D : 375.495 au 30/09/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	92 454	70 529	79 329
Dépositaire	250 513	58 559	108 996
Commission de distribution	61 579	246 407	251 535
Total	404 546	375 495	439 860

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2021 à D : 52.976 contre D : 36.059 au 30/09/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 558	20 103	22 926
Retenue à la source	28 108	9 492	20 751
Autres (TCL)	4 311	6 464	9 632
Total	52 976	36 059	53 309

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957

Souscriptions réalisées

Montant	131 364 000
Nombre de titres émis	1 325 530
Nombre d'actionnaires nouveaux	78

Rachats effectués

Montant	(128 216 092)
Nombre de titres rachetés	(1 293 766)

Nombre d'actionnaires sortants (194)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres 74 267

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres 410 087

Régularisation des sommes non distribuables (34 585)

Frais de négociations de titres (24 333)

Capital au 30-09-2021

Montant 231 729 586

Nombre de titres 2 333 976

Nombre d'actionnaires 2 841

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 à D : 2.709.875 contre D : 2.074.805 pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 113 571</u>	<u>3 704 092</u>	<u>1 429 127</u>	<u>4 911 391</u>	<u>6 262 119</u>
-	-	-	-	-	-
- Intérêts	1 113 571	3 704 092	1 429 127	4 911 391	6 262 119
-	-	-	-	-	-
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>665 360</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
-	-	-	-	-	-
- Dividendes	0	665 360	-	-	-
-	-	-	-	-	-
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 596 304</u>	<u>3 785 963</u>	<u>645 677</u>	<u>1 713 517</u>	<u>2 780 152</u>
-	-	-	-	-	-
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 596 304	3 785 963	645 677	1 713 517	2 780 152
TOTAL	2 709 875	8 155 415	2 074 805	6 624 908	9 042 270

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 à D : 962.959 contre D : 1.159.148 pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Intérêts des prises en pension livrée	239 521	916 797	-	-	-
Intérêts des comptes à terme	-	806 161	537 031	2 150 539	2 780 206
Intérêts des certificats de dépôt	720 441	1 380 904	622 117	1 753 141	2 324 969
TOTAL	962 959	3 103 861	1 159 148	3 903 679	5 105 175

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 à D : 362.868 contre D : 279.699 pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Rémunération du gestionnaire	017 266	676 588	188 888	566 753	776 569
Rémunération du dépositaire	425 48	147 120	45 406	136 239	186 675
Commission de distribution	425 48	147 120	45 406	136 239	186 675
TOTAL	362 868	970 829	279 699	839 230	1 149 919

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2021 au 30/09/2021 à D : 73.671 contre D : 69.074 pour la période allant du 01/07/2020 au 30/09/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Redevance CMF	64 567	196 161	60 541	181 651	248 900
TCL	9 101	27 035	8 499	27 333	36 440
Autres	2	12	34	34	37
TOTAL	73 671	223 207	69 074	209 019	285 377

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.